

LEDEVOIR

«Pas dans ma cour»? Pas si vite.



Olivier Zuida Le Devoir Quand il s'agit d'implanter des éoliennes industrielles sur des terres agricoles, le potentiel nourricier de l'ensemble de la population est mis à mal, rapporte l'autrice.

Rachel Fahlman

L'autrice est conseillère municipale à Saint-Zéphirin-de-Courval dans le Centre-du-Québec.

9 novembre 2023 **Libre opinion**
Libre opinion

Dans le discours ambiant entourant le développement éolien, quand on lève la main pour remettre en question les façons de faire des promoteurs ou de nos décideurs politiques, ou tout simplement pour souligner l'incohérence de cette filière en milieu agricole et habité, la réplique est toujours : « c'est du "pas dans ma cour" » !

Mais comment pouvons-nous parler de « pas dans ma cour » quand la cour en question est la cour de toutes les familles québécoises ? Soyons clairs, quand il s'agit d'implanter des éoliennes industrielles sur des terres agricoles, le potentiel nourricier de l'ensemble de la population est mis à mal. Et comment pouvons-nous accepter le développement éolien sur des terres agricoles quand l'autonomie alimentaire est en déclin, mais qu'elle est également une priorité gouvernementale ? Où est la cohérence ?

Quand, collectivement, nous ne prenons pas le temps de nous poser toutes les questions et d'entendre toutes les voix avant de sauter sur une solution qui semble, pour certains, être le pactole, nous passons à côté d'un véritable débat de société et d'un processus digne de notre démocratie.

Il ne faut pas non plus sous-estimer l'intelligence collective de nos milieux. Pourquoi ne nous penchons-nous pas sur l'éventail des possibilités qui s'offrent à nous au lieu de nous contenter de quelques scénarios financiers ? Pourquoi n'offre-t-on pas aux citoyens des choix, mais d'abord et avant tout, la possibilité de choisir ?

Selon Marie-Ève Maillé et Pierre Batellier, auteurs du livre *Acceptabilité sociale. Sans oui, c'est non*, le recours au « pas dans ma cour » (ou PDMC) « sert de paravent et empêche toute véritable réflexion de fond sur les autres raisons et motivations potentielles de l'opposition à un projet ».

Maillé et Batellier vont aussi loin que de qualifier l'utilisation du PDMC de « bâillon social » et je suis tout à fait d'accord. Dans toutes les MRC concernées, il y a des citoyens et des élus qui s'opposent aux projets éoliens, mais ces mêmes citoyens et élus proposent des solutions et d'autres options. En qualifiant toutes ces personnes de simples opposants, on évacue la possibilité de créer des projets novateurs qui contribueraient sans doute à la transition énergétique de façon concrète et rassembleuse.

Il est certain que c'est plus facile et beaucoup plus rapide de mettre de côté tout débat, de ne pas vouloir prendre le temps d'évaluer les options qui s'offrent à nous. Mais pour participer à la transition énergétique, il va falloir se rajuster, repenser nos façons de faire et avancer ensemble au lieu de se diviser, comme on le fait présentement. Quand un projet n'est pas acceptable aux yeux des citoyens et qu'il existe des solutions de rechange, qu'attendons-nous pour agir en ce sens ?

C'est possible, mais il faut humblement prendre un pas de côté, regarder les choses objectivement, de concert avec les citoyens, et mettre le pouvoir décisionnel entre les mains des gens qui subiront les conséquences de nos décisions politiques. On ne peut pas simplement écarter les « opposants » en les étiquetant d'un syndrome inventé quand ces mêmes citoyens et élus sont plutôt des innovateurs et des promoteurs de solutions socialement acceptables.

En terminant, je cède la parole à M^{me} Maillé et à M. Batellier, qui résument avec brio ce phénomène du PDMC et qui démontrent à quel point il n'a pas lieu d'être : « Ce qu'on oublie au final, c'est qu'à constamment porter notre attention sur les gens qui s'opposent à un projet et à n'y voir que l'expression d'intérêts individuels, nous évacuons les questions suivantes : pourquoi les gens appuieraient ce projet ? Quelle est sa pertinence ? Quel sens a-t-il ? Qu'apporte-t-il au-delà d'hypothétiques retombées économiques ou d'une supposée indépendance énergétique ? Est-ce le bon projet à la bonne place au bon moment ? Bien sûr, cela demande une réflexion plus ardue que de décréter : c'est juste du "pas dans ma cour" ! »

Ce texte fait partie de notre section Opinion, qui favorise une pluralité des voix et des idées en accueillant autant les analyses et commentaires de ses lecteurs que ceux de penseurs et experts d'ici et d'ailleurs. Envie d'y prendre part? Soumettez votre texte à l'adresse opinion@ledevoir.com (mailto:opinion@ledevoir.com?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte). Juste envie d'en lire plus? Abonnez-vous à notre [Courrier des idées](https://www.ledevoir.com/infolettres?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte) (https://www.ledevoir.com/infolettres?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte).

